

notre revendication d'un environnement sain parce qu'au bout du compte, l'ozone ne s'achète pas, il ne s'en fait plus, comme la terre, je suppose. L'idée même qu'il puisse être question de dollars et de cents montre simplement le retard qu'accuse ce gouvernement dans son cheminement de pensée.

M. Martin: Monsieur le Président, le député abonde très nettement dans le même sens que moi. Dans le cas de Rafferty, le gouvernement fédéral et aussi le gouvernement Devine semblent avoir pour attitude qu'il faut construire le sacré barrage, peu important les dommages, car on pourra toujours payer. Il est clairement question dans le projet de loi C-78 d'atténuation, de dommages minimaux, de dédommagement. Autrement dit, on confirme dans ce projet de loi que les conséquences pour l'environnement n'ont aucune importance, qu'il est toujours possible de s'en tirer en payant, mais ce n'est absolument pas acceptable dans les années 90, sûrement pas dans un pays aussi sensibilisé à ces questions que le Canada d'aujourd'hui.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je suis contente de prendre part au débat sur la motion du député de Regina—Qu'Appelle, qui se lit ainsi:

Que la Chambre exhorte le ministre de l'Environnement à révoquer le permis visant le projet Rafferty-Alameda et à utiliser tous les pouvoirs de l'administration fédérale pour empêcher la Saskatchewan de procéder à la réalisation de ce projet tant qu'une commission d'évaluation environnementale indépendante n'en aura pas terminé l'étude.

L'incident de la semaine dernière, la démission de la commission indignée par la conduite du gouvernement provincial, m'apparaît comme une preuve de plus de la faiblesse du processus d'évaluation environnementale. La motion nous fournit l'occasion d'en signaler les imperfections. Comme plusieurs l'ont mentionné cet après-midi, un projet de loi à l'étude, le C-78, fait reluire l'espoir que les choses vont changer. Toutefois, parce que je voudrai faire le lien tout à l'heure, je crois que le C-78 ne donne lui aussi que de faux espoirs.

Comme je le disais au début, le projet Rafferty-Alameda et la démission de la commission la semaine dernière sont une preuve de plus que le processus laisse à désirer. Ils viennent s'ajouter au cas de Point Aconi, sur la côte de l'Atlantique, où une centrale thermique au charbon sera construite sans évaluation environnementale.

Les crédits

Le projet Hibernia est un autre exemple. Ce projet colossal qui rapportera d'énormes recettes fiscales ne fera pas lui non plus l'objet d'une évaluation environnementale. Dans notre parti, nous sommes très conscients de la provenance des recettes fiscales. Les Canadiens ordinaires assument une beaucoup plus grande partie du fardeau fiscal qu'ils ne le devraient parce que les entreprises ne paient pas leur juste part. Nous voulons préserver l'argent de ces impôts. Les contribuables ont travaillé dur pour gagner cet argent. Celui-ci ne devrait pas servir à financer des projets de développement non durable. Tous les projets que j'ai énumérés cet après-midi, soit les Rafferty-Alameda, Point Aconi et Hibernia, ne satisfont pas au critère de durabilité auquel tout processus d'évaluation environnementale doit satisfaire.

• (1750)

Il n'y a pas que la loi existante censée assurer ce processus qui est insatisfaisante. Le projet de loi C-78 laisse aussi à désirer. Les notes explicatives sont admirablement formulées; le projet de loi va produire des merveilles et nous permettre de donner suite au rapport de la Commission Brundtland en ce qui concerne le développement durable.

Lorsqu'on lit le texte même du projet de loi, on se rend compte que ce n'est pas du tout le cas. Le projet de loi ne fait que favoriser encore davantage le genre d'abus qui ont eu cours dans le passé. Ce n'est tout simplement pas acceptable. Les contribuables canadiens, la population canadienne, qui sont une seule et même entité, en ont tout bonnement assez de tout ce charabia bureaucratique, qui tend à faire accroire qu'on accomplit quelque chose alors qu'on ne fait que permettre encore davantage aux grandes entreprises de mener leurs affaires en toute impunité. C'est inacceptable pour le contribuable ordinaire, qui porte une partie beaucoup trop grande du fardeau fiscal au Canada.

Je tiens à dire aussi quelques mots de la question dont nous sommes saisis, à savoir le projet Rafferty—Alameda. Nous avons une situation où le gouvernement fédéral a versé plus de 8 millions de dollars en indemnisation pour les prétendus inconvénients que présente ce projet. Qu'est-il advenu de cet argent? Que va-t-il advenir de cet argent maintenant que le premier ministre Devine a décidé dans sa sagesse—et j'emploie le mot avec beaucoup de sarcasme, monsieur le Président—de procéder à sa réalisation?